

Article 10 Déclaration d'informations

Résumé

Maple-Brown Abbott – Global Infrastructure Fund (le « Compartiment ») a été classé comme répondant aux dispositions énoncées à l'Article 8 du SFDR en lien avec des produits qui promeuvent des caractéristiques environnementales et sociales. À ce titre, la section suivante expose un résumé de ce qui suit :

- les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment et la proportion prévue d'investissements alignés sur ces caractéristiques ;
- la stratégie d'investissement suivie par le Compartiment ;
- les méthodologies utilisées pour évaluer, mesurer et surveiller les caractéristiques environnementales ou sociales pertinentes propres au Compartiment ;
- l'utilisation de sources de données et toute limite afférente aux points de données ; et
- les politiques d'engagement en place pour le Compartiment.

Pas d'objectif d'investissement durable

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas comme objectif un investissement durable.

Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales de la manière visée par l'Article 8 du SFDR. Parmi les caractéristiques environnementales et sociales promues figurent :

Environnementales

- La promotion d'investissements dans des technologies et solutions qui facilitent et soutiennent la transition énergétique en accord avec le zéro émission nette d'ici à ou avant 2050.
- Les calendriers de mise hors service des centrales à charbon accessibles au public avec la majorité des centrales (en fonction de la capacité) fermées d'ici à 2035 pour les sociétés conduisant leurs activités sur les marchés développés.
- Décarbonation des activités commerciales au travers d'objectifs d'émissions à court et long terme alignés sur les objectifs de l'Accord de Paris et soutenus par une stratégie détaillée pour atteindre ces objectifs.
- La publication des rapports disponibles sur le risque climatique – aussi bien sur le plan de la transition que physiques – alignés sur les recommandations du Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat (TCFD).
- L'atteinte de zéro émission nette d'ici à 2050 avec un objectif d'émissions intermédiaire de 50 % de réduction de l'intensité des émissions d'ici à 2030 (par rapport aux niveaux de 2020) pour le Compartiment.

Sociales

- La gestion active des factures des clients et la fourniture de mesures d'abordabilité pour les ménages à faible revenu et/ou socialement défavorisés par les entreprises détenues.
- Des processus de consultation communautaire complets pour des projets Greenfield (terrain vierge) supervisés par les entreprises détenues.
- Des activités de réconciliation et d'engagement indigènes conduites par les entreprises détenues où leurs projets ou activités commerciales ont un impact sur les Populations indigènes.
- Au moins 30 % de femmes aux Conseils d'administration et au sein de la direction supérieure des entreprises détenues.
- Des rapports des entreprises détenues sur l'égalité de la rémunération entre hommes et femmes pour un échantillon de postes parallèlement à un plan visant à combler tout écart.

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment sont en sus des bonnes pratiques de gouvernance.

Stratégie d'investissement

Le Compartiment investit dans des valeurs mobilières d'infrastructures cotées qui détiennent et/ou exploitent des actifs d'infrastructures physiques à travers le monde. Les actifs d'infrastructures ciblés sont les structures et réseaux physiques qui fournissent des services essentiels à leurs communautés pertinentes. Maple-Brown Abbott Limited (le « Gestionnaire d'investissement ») prend en considération un éventail plus restreint d'actifs d'infrastructures « principaux » par rapport à de nombreux autres gestionnaires de fonds et indices d'infrastructures. Les attributs que le Gestionnaire d'investissement juge importants pour déterminer si les actifs d'infrastructures doivent être définis comme des actifs d'infrastructures « principaux » comprennent une solide position stratégique au sein de l'économie où ils sont implantés, une protection contre l'inflation, une faible volatilité et un degré élevé de gouvernance d'entreprise. Le Gestionnaire d'investissement surveille généralement de près plus de 100 valeurs mobilières d'infrastructures en prenant en considération ces attributs.

Le Gestionnaire d'investissement intègre des facteurs ESG au processus d'investissement. Le processus de classement des titres comprend une pondération de 20 % pour la qualité et la solidité de la gestion et de la gouvernance d'entreprise, tandis que les risques et opportunités environnementaux et sociaux sont incorporés à la pondération de 50 % pour l'évaluation de la société et à la pondération de 15 % pour la volatilité du flux de trésorerie. Les 15 % restants se rapportent aux caractéristiques de protection contre l'inflation. Les facteurs ESG, y compris une évaluation des indicateurs de durabilité ainsi qu'ils se rapportent à chaque investissement (ou investissement potentiel), sont évalués dans l'ensemble des rapports d'étude de la société pendant le processus de prise de titres et pris en compte dans les décisions de vente. Le Gestionnaire d'investissement échange également avec certaines sociétés sur des questions environnementales, sociales et/ou de gouvernance spécifiques pour contribuer à minimiser les risques ESG et à promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales. De plus amples informations figurent dans les documents d'offre du Compartiment.

Concernant la constitution du portefeuille, le Compartiment poursuit une approche ascendante basée sur des analyses et estimations préparées par le Gestionnaire d'investissement. Le Gestionnaire d'investissement estime qu'une analyse rigoureuse des attributs et une évaluation ainsi qu'il est décrit ci-dessus sont nécessaires pour identifier les meilleures opportunités d'investissement dans des infrastructures cotées. Le Gestionnaire d'investissement prend en considération les investissements sur un horizon à long terme (d'environ au moins quatre ans). Même s'il n'est pas un gestionnaire « descendant », le Gestionnaire d'investissement est explicitement macro-conscient tout au long du processus d'investissement, en se focalisant sur les facteurs macro-économiques qui ont, selon lui, l'impact le plus important sur les valorisations des actifs d'infrastructures. Le Gestionnaire d'investissement passe en revue le Compartiment pour détecter tout risque macro-économique imprévu, tel que des expositions aux pays ou aux devises, et peut modifier le portefeuille, le cas échéant, pour répondre à ces risques.

Bonnes pratiques de gouvernance

Le Gestionnaire d'investissement évalue les bonnes pratiques de gouvernance des sociétés dans le cadre de son approche globale de l'intégration ESG et cherche à s'assurer que les entreprises détenues suivent de bonnes pratiques de gouvernance, au moyen de méthodes comprenant l'examen des rapports d'étude des sociétés, une participation aux assemblées des sociétés et des engagements ESG dédiés. Comme décrit précédemment, le processus de classement des titres du Gestionnaire d'investissement comprend une pondération de 20 % pour la qualité et la solidité de la gestion ainsi que pour la gouvernance d'entreprise des entreprises détenues.

Par exemple, en fonction de l'importance relative, le Gestionnaire d'investissement prend en considération ce qui suit :

- la qualité, la composition et la diversité du conseil d'administration et de la direction ainsi que la solidité de la rémunération des cadres et des droits des actionnaires ;
- les mesures de lutte contre le trafic d'influence, contre la corruption et de cyber-sécurité, les pratiques comptables et d'audit, la divulgation des activités de financement et de lobbying politiques, l'optimisation fiscale agressive ; et/ou
- la qualité de la publication d'informations liée à la gouvernance.

De plus amples informations sur les principes directeurs généraux des bonnes pratiques de gouvernance figurent dans la Politique relative au Vote par Procuration du Gestionnaire d'investissement.

Proportion des investissements

La proportion minimum d'investissements alignés sur les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment dans la catégorie est de 80 %. Ce nombre est dérivé des objectifs de réduction des émissions du Compartiment, qui s'appliquent à l'ensemble des entreprises détenues, et des efforts d'engagement dédiés visant à contribuer à atteindre les objectifs environnementaux et sociaux stipulés. Les niveaux effectifs s'échelonnent de 80 à 100 % en fonction de la trésorerie détenue au sein du Compartiment à des fins de gestion de la liquidité et du portefeuille.

Le restant des investissements concernent la trésorerie et n'incorporent par conséquent pas de caractéristiques environnementales ou sociales.

Surveillance des caractéristiques environnementales ou sociales

La principale focalisation environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) du Gestionnaire d'investissement est l'intégration de facteurs ESG pour mieux prendre en compte les risques et opportunités dans le processus d'investissement afin de contribuer à l'atteinte de l'objectif d'investissement du Global Infrastructure Fund. Le Gestionnaire d'investissement cherche également à contribuer aux résultats environnementaux et sociaux (E&S) au travers d'activités d'actionnariat actif (telles qu'un engagement et un vote par procuration), parallèlement à l'exclusion de certaines activités commerciales susceptibles de causer un préjudice environnemental et social important et à la surveillance des controverses.

Le Global Infrastructure Fund promeut des caractéristiques environnementales et sociales de la manière visée par l'Article 8 du SFDR.

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Global Infrastructure Fund chez les entreprises détenues, en fonction du degré d'importance relative, comprennent :

Environnementales

- La promotion d'investissements dans des technologies et solutions qui facilitent et soutiennent la transition énergétique en accord avec le zéro émission nette d'ici à ou avant 2050.
- Les calendriers de mise hors service des centrales à charbon accessibles au public avec la majorité des centrales (en fonction de la capacité) fermées d'ici à 2035 pour les sociétés conduisant leurs activités sur les marchés développés.
- Décarbonation des activités commerciales au travers d'objectifs d'émissions à court et long terme alignés sur les objectifs de l'Accord de Paris et soutenus par une stratégie détaillée pour atteindre ces objectifs.
- La publication des rapports disponibles sur le risque climatique – aussi bien sur le plan de la transition que physiques – alignés sur les recommandations du Groupe de travail du Conseil de stabilité financière sur la publication d'informations financières relatives au climat (TCFD).
- L'atteinte de zéro émission nette d'ici à 2050 avec un objectif d'émissions intermédiaire de 50 % de réduction de l'intensité des émissions d'ici à 2030 (par rapport aux niveaux de 2020) pour le Global Infrastructure Fund.

Sociales

- La gestion active des factures des clients et la fourniture de mesures d'abordabilité pour les ménages à faible revenu et/ou socialement défavorisés par les entreprises détenues.
- Des processus de consultation communautaire complets pour des projets Greenfield (terrain vierge) supervisés par les entreprises détenues.
- Des activités de réconciliation et d'engagement indigènes conduites par les entreprises détenues où leurs projets ou activités commerciales ont un impact sur les Populations indigènes.
- Au moins 30 % de femmes aux Conseils d'administration et au sein de la direction supérieure des entreprises détenues.
- Des rapports des entreprises détenues sur l'égalité de la rémunération entre hommes et femmes pour un échantillon de postes parallèlement à un plan visant à combler tout écart.

Gouvernance

- L'alignement et l'incitation de la rémunération variable des cadres sur les objectifs et engagements environnementaux et sociaux des entreprises détenues.
- Des mécanismes de malus et de récupération dans les structures de rémunération des cadres pour les entreprises détenues.
- Une indépendance des membres du Conseil d'administration ayant des voix majoritaires avec la séparation des postes de DG et Président.

Les indicateurs utilisés pour mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales comprennent :

Environnementales

- Émissions de gaz à effet de serre (« GES ») (« teqCO₂ ») : les émissions de catégorie 1 et de catégorie 2 des entreprises détenues
- Intensité GES : l'intensité d'émission des émissions de catégorie 1 et de catégorie 2 des entreprises détenues
- Intensité de carbone moyenne pondérée (« ICMP ») : l'ICMP des émissions GES de catégorie 1 et de catégorie 2 cumulées des entreprises détenues
- Le caractère ambitieux et la qualité des objectifs de réduction des émissions définis par les entreprises détenues
- Les dépenses d'investissement (%) investies par les entreprises détenues dans des activités alignées sur la Taxinomie et éligibles
- L'exposition du Global Infrastructure Fund, mesurée en pourcentage du chiffre d'affaires, à la production d'énergie au charbon, d'énergie au gaz naturel et d'énergie nucléaire

Sociales

- Diversité hommes/femmes du Conseil d'administration : ratio hommes/femmes moyen des membres du Conseil d'administration de l'entreprise détenue

Gouvernance

- Pourcentage d'entreprises détenues avec des postes de Président et DG indépendants
- Proportion de la rémunération variable des cadres allouée aux objectifs et cibles environnementaux et sociaux de l'entreprise

Généralités

- Controverses environnementales, sociales ou de gouvernance significatives liées à la conduite des entreprises détenues
- Le pourcentage de décisions au moyen d'un vote par procuration prises par le Gestionnaire d'investissement pour ou contre *la gestion d'une entreprise détenue sur une période de 12 mois*
- Le nombre d'entreprises détenues avec lesquelles le Gestionnaire d'investissement a eu un échange ESG dédié sur une période de 12 mois

L'équipe d'investissement du Compartiment est chargée de la surveillance et de la promotion des caractéristiques environnementales et sociales.

- Le Gestionnaire d'investissement est chargé de prendre en compte les considérations environnementales et sociales dans les décisions d'achat et de vente et lors de la définition des pondérations cibles pour le Compartiment.
- Les analystes, avec l'avis et les conseils d'un Analyste ESG dédié, sont chargés de l'identification et l'évaluation des facteurs environnementaux et sociaux se rapportant à leur industrie et à la couverture de titres. Une discussion de ces facteurs figure dans chaque rapport d'étude et ils sont abordés lors des réunions d'étude ultérieures.
- L'Analyste ESG intervient à divers stades du processus d'investissement pour contribuer à promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales. Ces stades comprennent études des sociétés, discussions sur les décisions d'achat et de vente de titres, réunions et échanges avec les sociétés et décisions au moyen d'un vote par procuration.

Surveillance et supervision supplémentaires des caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment :

- Des critères d'exclusion spécifiques sont codés dans nos systèmes de Trading, facilitant une conformité pré-opération et empêchant un investissement dans des valeurs mobilières exclues. Les critères d'exclusion sont également surveillés après l'opération.
- Le Comité d'investissement assure une supervision des performances, des mises à jour des études, de la conformité, du positionnement du portefeuille, des examens des risques et de la surveillance des émissions. Le Comité d'investissement tient une réunion mensuelle, au cours de laquelle la stratégie et la surveillance des émissions des entreprises détenues sont formalisées à l'ordre du jour ordinaire. Le Comité d'investissement discute de tout changement substantiel des émissions, de la définition d'objectifs et de l'alignement sur l'Initiative d'investissements alignés sur l'Accord de Paris (IIAP) à l'échelle du Compartiment

Méthodologies

Les méthodologies utilisées par le Gestionnaire d'investissement pour mesurer la promotion des caractéristiques environnementales et sociales comprennent :

L'avancement de la réduction des émissions du Compartiment

Le Gestionnaire d'investissement utilise un calcul de l'intensité de carbone moyenne pondérée en accord avec les recommandations du Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat (TCFD). Cette méthodologie est utilisée pour évaluer le profil d'émissions du Compartiment et mesurer l'avancement par rapport aux engagements du Gestionnaire d'investissement en tant que signataire de la NZAMi.

La qualité des objectifs d'émissions des sociétés

Le Gestionnaire d'investissement utilise le Cadre d'investissement Net Zéro (Cadre) de l'Initiative d'investissements alignés sur l'Accord de Paris pour évaluer la qualité des objectifs de réduction des émissions des sociétés. Ce Cadre est approuvé par la NZAMi en tant que méthodologie pour faciliter la mesure et la gestion des émissions.

Risques et opportunités liés au changement climatique

Le Gestionnaire d'investissement utilise des modèles de transition énergétique développés par l'AIE pour évaluer les risques et opportunités climatiques. Ces modèles sont accessibles au public, mis à jour chaque année et largement utilisés. Le Gestionnaire d'investissement utilise ces éclairages pour faciliter le modelage des sociétés, les études et l'engagement.

Sources de données et traitement

Le Gestionnaire d'investissement utilise une association de sources de données pour faciliter la surveillance et la promotion des caractéristiques environnementales et sociales. Ces dernières comprennent :

- données exclusives dérivées des recherches documentaires sur les entreprises détenues ;
- données exclusives provenant directement des entreprises détenues au moyen de questionnaires ;
- fournisseurs de données tiers, organismes de notation et d'évaluation (tels que le CDP) et initiatives collaboratives (telles que la CA100+) ; et
- recherches et données de courtiers sur les facteurs environnementaux et sociaux.

Le Gestionnaire d'investissement cherche à réconcilier les points de données tiers, les rapports publics des sociétés étant un moyen d'assurer un contrôle de la qualité. Le Gestionnaire d'investissement procédera également à une vérification de la cohérence des données environnementales et sociales afin d'évaluer la mesure dans laquelle elles reflètent les connaissances approfondies par le Gestionnaire d'investissement des activités commerciales, du modèle et de la stratégie d'une société.

L'association de ces points de données est employée pour développer des systèmes de surveillance et des tableaux de bord qui sont utilisés par l'équipe de Gestion d'investissement. Ils permettent de guider et d'éclairer ce qui suit :

- intégration de l'ESG aux évaluations et aux notations des entreprises détenues au cours du processus d'investissement ;
- engagements focalisés sur l'ESG avec les entreprises détenues ;
- surveillance active des émissions GES ;
- études sur des sociétés à faible empreinte carbone et en cours de transition ; et
- décisions au moyen d'un vote par procuration.

Il est actuellement difficile de rapporter des chiffres suffisamment précis sur la proportion estimée de données utilisées pour le Compartiment par le Gestionnaire d'investissement.

Limitations afférentes aux méthodologies et données

Le Gestionnaire d'investissement s'efforce de s'assurer que les points de données et les méthodologies sont les plus exacts possible et basés sur les informations les plus à jour. Certaines données exclusives et tierces peuvent toutefois être basées sur des estimations lorsque les informations sur les entreprises détenues sont insuffisantes, incomplètes ou ne sont pas disponibles. Pour surmonter ce défi, le Gestionnaire d'investissement peut contacter directement l'entreprise détenue pour obtenir les informations ou échanger avec l'entreprise pour améliorer ses pratiques de communication de l'information. Les données et informations non-financières peuvent être incohérentes et difficiles à comparer, mais cette situation changera probablement au fil du temps avec le développement de normes mondiales de publication d'informations en matière de durabilité et le renforcement de la réglementation des exigences de communication de l'information non-financière.

Diligence raisonnable

L'équipe d'investissement du Compartiment est chargée de la surveillance et de la promotion des caractéristiques environnementales et sociales.

- Le Gestionnaire d'investissement est chargé de prendre en compte les considérations environnementales et sociales dans les décisions d'achat et de vente et lors de la définition des pondérations cibles pour le Compartiment.
- Les analystes, avec l'avis et les conseils d'un Analyste ESG dédié, sont chargés de l'identification et l'évaluation des facteurs environnementaux et sociaux se rapportant à leur industrie et à la couverture de titres. Une discussion de ces facteurs figure dans chaque rapport d'étude et ils sont abordés lors des réunions d'étude ultérieures.
- L'Analyste ESG intervient à divers stades du processus d'investissement pour contribuer à promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales. Ces stades comprennent études des sociétés, discussions sur les décisions d'achat et de vente de titres, réunions et échanges avec les sociétés et décisions au moyen d'un vote par procuration.

Surveillance et supervision supplémentaires des caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment :

- Des critères d'exclusion spécifiques sont codés dans les systèmes de Trading et Conformité, facilitant une conformité pré-opération et empêchant un investissement dans des valeurs mobilières exclues. Les critères d'exclusion sont également surveillés après l'opération.
- Le Comité d'investissement assure une supervision des performances, des mises à jour des études, de la conformité, du positionnement du portefeuille, des examens des risques et de la surveillance des émissions. Le Comité d'investissement tient une réunion mensuelle, au cours de laquelle la stratégie et la surveillance des émissions des entreprises détenues sont formalisées à l'ordre du jour ordinaire. Le Comité d'investissement discute de tout changement substantiel des émissions, de la définition d'objectifs et de l'alignement sur l'Initiative d'investissements alignés sur l'Accord de Paris (IIAP) à l'échelle du Compartiment

Politiques d'engagement

La Politique d'Engagement de Maple-Brown Abbott décrit les promesses et l'approche de la part du Gestionnaire d'investissement concernant l'engagement de l'entreprise et résume les facteurs ESG pris en considération dans les activités d'engagement. Cette politique est complétée par le cadre d'engagement et les rapports d'engagement annuels de l'équipe Infrastructures cotées mondiales.

Le Gestionnaire d'investissement conduit des échanges dédiés avec les entreprises détenues pour mieux comprendre la manière dont les conseils d'administration et les équipes de direction répondent aux questions ESG et tiennent leurs engagements déclarés en matière de durabilité. Les informations recueillies lors de ces réunions éclairent les études du Gestionnaire d'investissement, les évaluations et les décisions au moyen d'un vote par procuration pour une entreprise détenue. Le Gestionnaire d'investissement cherche à avoir des échanges ESG dédiés avec au moins 40 % des entreprises détenues (en fonction de la pondération de la position) chaque année et est membre du groupe de travail sur l'engagement à travers la CA100+. Pour faciliter cette tâche, le Gestionnaire d'investissement formalise une stratégie d'engagement au début de chaque année pour définir les priorités, les objectifs et faciliter le suivi des progrès pour les 12 mois à venir.

Lorsqu'une entreprise détenue ne répond pas, le Gestionnaire d'investissement peut faire remonter le problème au conseil d'administration, envisager de collaborer avec d'autres investisseurs, ou utiliser des votes par procuration pour parvenir à un résultat spécifique. Le Gestionnaire d'investissement peut également réduire la position de notre portefeuille ou procéder à un désinvestissement, même si cela serait mis en balance par rapport à un certain nombre d'autres facteurs.

La Politique d'Engagement MBA doit être lue en association avec les Politiques Investissement responsable, Vote par procuration et Changement climatique MBA. Vous trouverez ces documents à l'adresse <https://www.maple-brownabbott.com/responsible-investment>. Vous trouverez les rapports et processus d'engagement se rapportant au Compartiment à l'adresse <https://www.maple-brownabbott.com/our-approach-to-esg-gli>.

Indice de référence désigné

Aucun indice de référence ESG n'a été désigné pour ce Compartiment

Informations complémentaires

Vous trouverez des informations complémentaires concernant l'approche en matière de durabilité du Compartiment et du Gestionnaire d'investissement aux adresses <https://www.maple-brownabbott.com/our-approach-to-esg-gli> et <https://www.maple-brownabbott.com/responsible-investment>.